

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 17 juin 2014

RESULTAT DE L'AUGMENTATION DE CAPITAL DE SALVEPAR

Salvepar annonce aujourd'hui le résultat de l'augmentation de capital en numéraire avec maintien du droit préférentiel de souscription lancée le 21 mai dernier. Le montant final brut de l'opération s'élève à 132 636 100 euros et se traduit par la création de 2 652 722 actions ordinaires nouvelles.

2 572 980 actions ordinaires nouvelles ont été souscrites à titre irréductible représentant environ 97 % des actions ordinaires nouvelles qui seront émises. La demande à titre réductible a porté sur 79 742 actions ordinaires et a été en entièrement allouée.

Le règlement-livraison des actions ordinaires nouvelles interviendra le 19 juin prochain. L'admission aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext à Paris (compartiment B) des actions ordinaires nouvelles est également prévue le 19 juin 2014, sur la même ligne de cotation que les actions ordinaires existantes (code ISIN FR0000124356). A compter de cette date, le capital de Salvepar sera donc composé de 6 851 923 actions ordinaires et de 20 actions de préférence de 8 euros de valeur nominale chacune, soit un montant total de 54 815 544 euros.

A propos de Salvepar :

Salvepar, qui est détenue majoritairement par le groupe Tikehau, est une holding d'investissement cotée sur Euronext Paris (compartiment B). Salvepar mène une politique active de prises de participations minoritaires dans des sociétés cotées et non cotées en recherchant une diversification aux plans sectoriel et géographique (en France et à l'étranger).

www.salvepar.fr

Contacts presse :

Salvepar : +33 1 40 06 26 26

Alexandra Imbert - communication@salvepar.fr

Image 7 : + 33 1 53 70 74 70

Grégoire Lucas - glucas@image7.fr

Estelle Guillot-Tantay - egt@image7.fr

Avertissement

Le présent communiqué et les informations qu'il contient ne constituent ni une offre de vente ou d'achat ni la sollicitation de vente ou d'achat d'actions ou de droits préférentiels de souscription de Salvepar aux Etats-Unis ou dans une quelconque autre juridiction.

Aucune communication, ni aucune information relative à l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription de Salvepar ne peut être diffusée au public dans un pays dans lequel une procédure d'enregistrement ou d'approbation est requise. Aucune démarche n'a été entreprise pour l'offre des droits préférentiels de souscription ou des actions nouvelles en dehors de la France dans un quelconque pays dans lequel de telles démarches seraient requises. L'émission, l'exercice ou la vente des droits préférentiels de souscription et la souscription ou l'achat des actions nouvelles ou des droits préférentiels de souscription font l'objet, dans certains pays, de restrictions légales ou réglementaires spécifiques. Salvepar n'assume aucune responsabilité au titre d'une violation par une quelconque personne de ces restrictions.

Les droits préférentiels de souscription et les actions nouvelles mentionnés dans le présent communiqué n'ont pas été, et ne seront pas, enregistrés au sens du US Securities Act de 1933 et ne peuvent être offerts ou vendus aux Etats-Unis en l'absence d'enregistrement ou de dispense d'enregistrement au titre du US Securities Act de 1933.

Le présent communiqué de presse est publié par Salvepar et sous la seule responsabilité de Salvepar. Aucune déclaration ou garantie, expresse ou implicite, n'est effectuée ou ne sera effectuée concernant, et le coordinateur global et teneur de livre ou ses affiliés ou agents n'acceptent aucune responsabilité liée à l'exactitude et l'exhaustivité du présent communiqué de presse ou de toute autre information orale ou écrite portée à la connaissance de, ou rendue publique auprès de, toute personne intéressée ou de ses conseils. Toute responsabilité en la matière est expressément déclinée. Le coordinateur global et teneur de livre agit exclusivement pour le compte de Salvepar et non pour une quelconque autre personne dans le cadre de l'offre. Nulle autre personne (qu'elle soit ou non destinataire du présent communiqué de presse) ne pourra se considérer comme étant le client du coordinateur global et teneur de livre dans le cadre de l'offre des droits préférentiels de souscription et des actions nouvelles de Salvepar.